

TARIFS 2019

DES CONTROLES DE RACCORDEMENT LORS D'UNE CESSION

Types de contrôles	montant HT	TVA	montant TTC
Contrôle de raccordement lors d'une cession pour résidence individuelle - forfait	114,44€	22,89€	137,33€
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif jusqu'à 5 logements - forfait	210,16€	42,03€	252,19€
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif de 6 à 10 logements - forfait	315,24€	63,05€	378,29€
Coût unitaire par logement supplémentaire au-delà de 10 logements collectifs pour contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif supérieur à 10 logements	21,02€	4,20€	25,22€
Contre-visite contrôle de raccordement (cession d'immeuble, nouveau raccordement, contrôle systématique), faisant suite à un constat précédent de non-conformité	41,62€	8,32€	49,94€
Frais de déplacement pour assistance à un tiers privé dans le cadre d'un contrôle de branchement	54,67€	10,93€	65,60€
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble/bâtiment/surface commerciale autre que maison individuelle ou collectif de logements - forfait	114,44€	22,89€	137,33€
Coût unitaire par point de contrôle supplémentaire au-delà de 15 (pour cession autres que logement individuel ou collectif)	10,40€	2,08€	12,48€
Vente de camping ou équivalent : forfait de 110,00 € plus 20,00 € par point de branchement de 20 à 50 plus 10,00 € par point de branchement à partir du 51 ^{ème} .	114,44€	22,89€	137,33€
Coût unitaire par point de branchement supplémentaire pour les branchements compris entre 20 et 50 (pour cession de camping ou équivalent)	20,81€	4,16€	24,97€
Coût unitaire par point de branchement supplémentaire à partir du 51 ^{ème} branchement (pour cession de camping ou équivalent)	10,40€	2,08€	12,48€